

Luxembourg, avril 2026

Préambule

La Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg (Spuerkeess), dont le siège social est établi à L-1930 Luxembourg, 1, Place de Metz, inscrite au R.C.S. Luxembourg (B30775), ci-après dénommée « Spuerkeess », organise du 20 avril au 15 juillet 2026 inclus un concours intitulé « Concours Disneyland Paris », ci-après dénommé « Concours », dans le cadre du programme Tweenz.

Article 1 - Participation

La participation au tirage au sort est ouverte dès lors qu'au moins **l'une des conditions suivantes** est remplie :

- 1. Ouverture d'un compte d'épargne Tweenz**
Est automatiquement éligible tout enfant dont le représentant légal ouvre un compte d'épargne Tweenz pour son enfant, âgé de **0 à 12 ans**, entre le **20 avril 2026 et le 15 juillet 2026 inclus**.
- 2. Ouverture d'un plan d'épargne S-Invest**
Est automatiquement éligible tout représentant légal qui ouvre un plan d'épargne S-Invest sur la racine du compte de son enfant, âgé de **0 à 12 ans**, entre le **20 avril 2026 et le 15 juillet 2026 inclus**.
- 3. Détention conjointe de produits d'épargne**
Si l'enfant dispose déjà, à la date du Concours, **à la fois d'un compte d'épargne Tweenz et d'un plan d'épargne S-Invest** rattaché à son compte, **aucune action supplémentaire n'est requise** de la part du représentant légal.
L'enfant est alors **automatiquement inscrit au tirage au sort**.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Par sa participation au Concours, le participant accepte les conditions du présent règlement.

Article 2 - Lots

Spuerkeess déterminera 3 gagnants sélectionnés lors d'un tirage au sort et mettra en jeu :

- 3 bons cadeaux d'une valeur de EUR 1.500 chacun pour le parc « Disneyland Paris »

Article 3 – Détermination des gagnants

La période du Concours est fixée du lundi 20 avril au mercredi 15 juillet 2026 inclus.

La participation au Concours est automatiquement déclenchée dès lors que **l'une des trois (3) conditions de participation décrites à l'Article 2 ci-dessus** est remplie pendant la Période du Concours.

Le Concours est porté à la connaissance de nos membres Tweenz par courrier postal. Il sera également annoncé sur nos réseaux sociaux ainsi que sur nos écrans digitaux.

Les 3 gagnants seront déterminés par un tirage au sort le 20 juillet 2026.

Les gagnants seront informés par courriel ou tout autre canal de communication approprié dans les 5 jours ouvrables qui suivent cette date.

Si l'un des gagnants notifiés ne se manifeste pas dans les 5 jours ouvrables après l'envoi de la notification, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de Spuerkeess. Un nouveau gagnant sera déterminé par un nouveau tirage au sort.

Spuerkeess ne saurait être tenue responsable si un gagnant ne peut être avisé, notamment en raison d'indications fictives ou erronées par le participant.

Article 4 – Modification du règlement

Spuerkeess se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écourter, prolonger ou annuler le Concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Spuerkeess se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement.

Article 5 – Responsabilité

Spuerkeess ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

De façon générale, la participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur ses équipements informatiques et téléphoniques contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Concours se fait sous son entière responsabilité.

En outre, Spuerkeess n'est pas responsable en cas :

- de problèmes de matériel, de logiciel ou techniques de quelque nature qu'ils soient ;
- de destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Spuerkeess ;
- d'erreurs humaines ou d'origine électrique ;
- de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Concours ;
- de conséquences d'éventuels retards, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers ;
- de problèmes liés à la jouissance du lot.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Concours est perturbé par une cause échappant à la volonté de Spuerkeess, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Concours.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Concours de son auteur, Spuerkeess se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 6 - Informations et Protection des données

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre du présent Concours sont traitées par Spuerkeess, en sa qualité de responsable de traitement, conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (GDPR).

Ces données sont traitées sur la base de l'exécution du présent règlement (pour l'organisation et la gestion du Concours, l'identification des gagnants, l'attribution et la remise des prix).

Les données à caractère personnel sont traitées par Spuerkeess conformément à sa politique de protection des données personnelles et ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire pour la réalisation des objectifs mentionnés ci-dessus. Elles ne sont pas utilisées à des fins de prospection ou de promotion commerciales et ne sont pas communiquées par Spuerkeess à des tiers non impliqués dans l'organisation du Concours.

Les participants (respectivement leurs représentants légaux) disposent notamment d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de suppression, de portabilité et de limitation des données les concernant. Pour plus d'informations sur ces droits et sur le traitement des données à caractère personnel, ils sont invités à prendre connaissance de la politique de protection des données personnelles de Spuerkeess, dont la dernière version en vigueur est disponible sur le site www.spuerkeess.lu/fr/data-protection-policy/.

Article 7 - Litiges

Toute contestation ou réclamation relative au Concours pour quelque raison que ce soit devra être formulée par écrit à l'attention de Spuerkeess à l'adresse mentionnée en préambule, pendant la durée du Concours et maximum dans un délai de trente jours après la désignation des gagnants.

Le présent règlement ainsi que les relations entre Spuerkeess et le participant sont soumis au droit luxembourgeois. En cas de contestation, le litige est de la compétence exclusive de la juridiction luxembourgeoise.